

1^{ère} Division Régionale Feeder
Les 13, 14 et 15 octobre 2023
Sur le parcours de MIMIZAN



***Epreuve devant respecter le
règlement sportif de la Commission Eau Douce de la
FFPS***



Mot du Président

Aujourd'hui nous sommes heureux de vous accueillir dans notre département et sur les parcours de Mimizan et Bias

Depuis deux ans, nous travaillons avec les AAPPMA et la Fédération de Pêche des Landes pour réactualiser notre liste de parcours, mettre en avant de nouveaux sites, mais également en redécouvrir des anciens.

C'est également une première pour nous, en effet le département des Landes ne compte que très peu de pratiquant du Feeder, nous espérons que cela permettra au plus grand nombre de découvrir cette pratique

Nous espérons sincèrement que vous apprécierez ce parcours.

Un grand merci à Christophe HUGUES, président de l'AAPPMA de MIMIZAN de nous accueillir, à M. Frederic POMAREZ maire de MIMIZAN et à l'ensemble des services des Mairies de Mimizan et Bias pour leur accord et leurs aides.

Alain MARTET

Président Commission Eau Douce des Landes

Infos SITE et SECTEURS

Poissons dominants	Plaquettes – Gardons – Carpes – Brèmes – Rotengles, Etc.
---------------------------	--

	Accès	Points GPS	Chariot
Secteur A	Voiture		OUI
Secteur B	Voiture		OUI
Secteur C	Voiture		NON

	Profondeur	Vitesse du courant Nul — Lent — Rapide — Violent
Secteur A	Jusqu'à 2,50 m	Lent à rapide
Secteur B	Jusqu'à 2,50 m	Lent à rapide
Secteur C	Jusqu'à 3,00 m	Nul à Lent

Anguille	Interdit
Brochet	Interdit
Sandre	50 cm
Black-Bass	40 cm
Mulet	20 cm
Truite	23 cm

Dans le département, le brochet est soumis à une fenêtre de capture (fenêtre de capture 60 à 80 cm), afin d'éviter tout malentendu et perte de temps, tout brochet pris ne sera pas comptabilisé et devra être remis à l'eau

SECTEURS





LIMITATIONS

	Maximum	Particularités
Cannes	4,60 m	
Amorce	12 litres	
Esches totales	2,50 litres	Pointe comprise dans les 2 litres
Fouillis	0,50 litre	Dont ¼ de vers de vase max
Vers de vase	0,25 litre	
Vers de terre	0,50 litre	Entiers non coupés

HORAIRES

	Manche1	Manche2	Manche3
Rendez-vous	8 h	8 h	7 h 30
Tirage au sort	9 h	8 h 30	
Entrée dans les box	10 h	9 h	8 h
Début des contrôles (*)	10 h 30	9 h 30	8 h 30
Amorçage	11 h 50	10 h 50	10 h 20
Début de la manche	12 h	11 h	10 h 30
5 minutes	16 h 55	15 h 55	15 h 25
Fin de la manche	17 h	16 h	15 h 30
Palmarès			17 h
Marée basse			
Marée haute			

(*) : Les esches doivent être présentées dans des boîtes mesures, sans maintien du couvercle.

Points de rendez-vous

	Sur place	Autre	Points GPS
Manche1		Local AAPPMA	44,214081 / - 1,228727
Manche2		Local AAPPMA	44,214081 / - 1,228727
Manche3		Local AAPPMA	44,214081 / - 1,228727
Palmarès		Local AAPPMA	44,214081 / - 1,228727



Grille

X01	Z06	Y08
X02	Y09	Z07
X03	Y05	Z09
X04	Z10	Y05
X05	Y08	Z01
X06	Y03	Z10
X07	Z01	Y04
X08	Z04	Y02
X09	Y02	Z06
X10	Z07	Y03
Y01	X06	Z08
Y02	Z09	X07
Y03	Z05	X09
Y04	X10	Z05
Y05	Z08	X01
Y06	Z03	X10
Y07	X01	Z04
Y08	X04	Z02
Y09	Z02	X06
Y10	X07	Z03
Z01	Y06	X08
Z02	X09	Y07
Z03	X05	Y09
Z04	Y10	X05
Z05	X08	Y01
Z06	X03	Y10
Z07	Y01	X04
Z08	Y04	X02
Z09	X02	Y06
Z10	Y07	X03



Informations complémentaires

	Nom	Téléphone	Mail
Responsable de l'épreuve	MARTET Alain	06 71 15 76 06	alainmartet@gmail.com
Forfait	AURIAULT Philippe	05 49 45 98 45	philippe.auriault0499@orange.fr

Conformément à la décision validée lors de la réunion des Présidents de CR et de CD eau douce le 23 février 2019 à Bourges, chaque participant à un Championnat individuel doit s'acquitter d'une cotisation fixée à 7 €. La totalité du montant encaissé sera conservée par le CD organisateur pour couvrir les frais de l'épreuve.

Règlement particulier

Application du règlement FFPS.

Obligation d'avoir sa licence valide en cas de contrôle

Présentation des esches dans des boites de mesures officielles

Tous les entrainements seront interdits sur les différents parcours à compter du **jeudi 12 octobre 2023 à midi**

Permis de pêche obligatoire, contrôle possible

La FFPS recommande de ne pas consommer d'alcool et de tabac lors de la lecture du palmarès

Restauration

Une formule sandwich + boisson a 5€ vous sera proposé.

- Sandwich :
 - Ventrèche
 - Saucisse
- Boissons :
 - Eau
 - Soda

Par souci d'organisation, les commandes des formules devront être passées pour le vendredi 6 octobre



Hébergement

Camping de la plage

9 Bd de l'Atlantique, 40200 Mimizan

christopher.courbet@siblu.fr

Attention : réservation pour des groupes

Village vacances Cévéo de Mimizan Plage

18, rue des Marsouins

40200 Mimizan Plage

Tél. : 05 58 09 18 82

mimizan@ceveo.com

<https://www.ceveo.com/village/village-vacances-de-mimizan-plage>

D'autres options d'hébergement sont actuellement en attente de réponse et pourront vous être proposées ultérieurement

